

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 19
Présents : 17
Absents : 02
Pouvoirs : 01
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GODRIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/05/2024

Présents : Mrs Mmes GODRIE Pascal – DESBORDES Marie-Hélène - DAVID Roland - BARRIERE Jean-Paul - MORGAT Elodie – BOURDIER Didier - DESBORDES Marie-Agnès - DELARUE Alain – VEYTILOUX Laurence - BERNARD Alain – PROPIN Jean-Claude – PASQUET Frédéric – RAULT Arielle – DEPIERREFIXE Nathalie - TANCHOUX Marie-Christine – M. BISSIRIER Gérard – DUTHOIT Vincent

Absents et pouvoirs : Mme DE RORTHAYS Anne-Rose (*Pouvoir à Mme DESBORDES M-Hélène*)

Absent : Mr DEPIERREFIXE Bernard

Secrétaire de séance : Mme DESBORDES M-Hélène

2024-028 RPI Val d'Issoire Nouic - Révision des tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal :

- Vu la délibération n°2019-042 adoptant la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique Intercommunal Val d'Issoire et Nouic, en date 16 mai 2019,
- Vu le règlement intérieur de la cantine scolaire du RPI Nouic / Val d'Issoire.
- Il est proposé en accord avec Mr NOUGIER, Maire de Nouic, les tarifs suivants sur le R.P.I Val d'Issoire-Nouic à la rentrée scolaire de septembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

fixe les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire **2024-2025** ainsi qu'il suit :

- ✓ **2,80 €** : les repas servis aux enfants, et enseignants exerçant la surveillance.
- ✓ **6,20 €** : les repas servis aux enseignants n'assurant pas de surveillance à la cantine.
- ✓ Fixe un forfait minimum de perception de **15 €** par famille pendant la période scolaire considérée.

Et autorise le maire à signer le règlement intérieur de la cantine scolaire.

Vote : - Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Val d'Issoire, le 23/05/2024

Le Maire, Pascal GODRIE

Certifié exécutoire.

Publié ou notifié le 24/05/2024

